



**Réunion du 15 juin 2015**  
**2015/007**

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-03* **Objet : PLAN DE FORMATION 2016/2017**

M. le Maire informe l'assemblée que la loi du 19 février 2007 reconnaît aux agents territoriaux l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie. Pour cela, elle crée des formations obligatoires, dites « d'intégration » et de « professionnalisation ». Ces formations concernent tous les agents stagiaires de toutes les catégories (A, B et C) et de toutes les filières (à l'exception des sapeurs pompiers et de la police nationale qui ont des dispositifs particuliers).

De ce fait, les collectivités doivent établir conformément à cette loi, un plan de formation annuel ou pluriannuel.

Il précise que:

Le règlement de formation adopté par l'assemblée délibérante le 27 septembre 2013 et proposé au CTP a reçu un avis favorable lors de sa réunion du 10 décembre 2013.

Que chaque conseiller a été destinataire du plan de formation réalisé par la collectivité pour l'année 2015 ainsi que celui proposé pour les années 2016 et 2017.

Il précise que ces documents doivent être transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) pour avis.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, pris connaissance ce du plan de formation :

- N'émet aucune remarque.
- Adopte le plan de formation proposé pour les années 2016 et 2017 (les crédits nécessaires à la formation ont été ouverts au budget primitif).
- Donne pouvoir à M. le Maire pour mettre en place le Plan de Formation, prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-04* **Objet : ACCESSIBILITE DES ERP et IOP**  
**MISE EN PLACE DE L'AD'AP**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

- La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui instaure le principe d'accessibilité, quelque soit le type de handicap et la loi de juillet 2014, mettant en obligation l'ensemble des collectivités, qu'elles soient publiques ou privées de déposer un agenda d'accessibilité programmée, qui présentera pour l'ensemble du patrimoine bâti de la commune, le niveau d'accessibilité ainsi que les différentes actions à mener pour obtenir à la fin des périodes de travaux un niveau d'accessibilité optimal avec une programmation des différentes actions d'amélioration sur la durée de l'agenda tel que présenté au Conseil Municipal.
- Qu'un audit accessibilité a été réalisé par le bureau d'études FormAcess (chaque conseiller en a été destinataire).
- Que pour rendre l'ensemble du patrimoine bâti accessible, le cout est estimé à 95 625€ HT

Compte-tenu de l'importance du dossier, M. le Maire propose une exécution des travaux échelonnée sur neuf années de la mise en accessibilité du patrimoine bâti de la commune. La situation financière de la commune, taux d'endettement élevé, baisse des dotations de l'Etat, mise en place des Temps d'Activités Périscolaires ne permet pas de réaliser ces travaux sur une ou deux périodes de trois ans.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Adopte le projet d'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP).
- ✓ Compte-tenu des contraintes financières d'une petite commune, de la situation financière (taux d'endettement élevé, baisse des dotations de l'Etat, mise en place des Temps d'Activités Périscolaires), sollicite un étalement des travaux sur trois périodes de 3 ans soit 9 années.
- ✓ Charge M. Maire du dépôt du dossier AD'AP en Préfecture

**Réunion du 15 juin 2015**  
**2015/007**

- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de ce dossier.

**Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-05** Objet : **Enquête publique : Projet de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan de procéder à des opérations de restauration de cours d'eau sur le bassin versant de l'Arguenon**

M. le Maire fait part de l'objet de l'enquête publique conjointe, préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation « Loi sur l'eau », qui se déroule du mardi 19 mai 2015 au vendredi 19 juin 2015 inclus dans les 18 communes de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan.

La Communauté de Commune souhaite être autorisée à procéder à des travaux divers (restauration des berges, restauration de la végétation, restauration de la continuité, restauration morphologique du lit mineur) dans le cadre d'un programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le bassin de l'Arguenon.

Les travaux prévus dans le cadre de ce programme de travaux se répartissent en 4 catégories :

- ✓ Restauration des berges
- ✓ Restauration de la continuité
- ✓ Restauration de la morphologie du cours d'eau
- ✓ Restauration et entretien de la végétation

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, donnent un avis favorable à cette demande d'autorisation de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan en vue de procéder à des opérations de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le bassin versant de l'Arguenon.

Cet avis sera consigné au registre de l'enquête publique et transmis à la Communauté de Communes de Plancoët-Plélan.

**Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-06** Objet: **AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* JEUX POUR ENFANTS**

M. le Maire rappelle :

- les diverses dispositions prises concernant ce dossier
- Que lors de l'ouverture des plis, pour :
  - le lot « Equipement divers », une seule offre, très supérieure à l'estimatif.
- Qu'il a été décidé lors de la réunion du 20 février 2015 de négocier en "gré à gré" les offres correspondant à l'estimation et aux besoins de la collectivité, s'agissant du lot « Equipements divers ».

Il rappelle que chaque conseiller a été destinataire des devis concernant les buts et les filets (faisant parti du lot Equipements divers).

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Les membres du conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les devis, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Donnent :
  - leur accord pour acquérir auprès de la Sté DECATHLON Pro dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq conformément au devis D201506030124 :
    - Buts à 7 en alu (Référence 5010363) avec oreilles pour un montant TTC de 967.50€
    - Une paire de filets pour buts (référence 577255) pour un montant de 126 € TTC plus les frais de port pour 49 € TTC
  - Pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Réunion du 15 juin 2015**  
**2015/007**

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-07* **Objet : FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES**  
**ECOLE Ste-ANNE de Mégrit**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les responsables de l'école Sainte Anne sollicitent de la commune une participation financière à la scolarité des enfants résidant sur Languédias et fréquentant leur école.

Il présente les 4 motifs imposant une participation financière des communes de résidence des enfants :

- ✓ Une capacité d'accueil des écoles publiques de la commune insuffisantes.
- ✓ Des contraintes professionnelles des parents incompatibles avec l'absence de restauration et de garde des enfants.
- ✓ La continuité de la scolarisation d'une fratrie.
- ✓ Des raisons médicales.

Il précise que l'organisation du RPI permet d'accueillir tous les niveaux, la restauration est également assurée ainsi que la garde des enfants. Quant à la continuité de la scolarisation d'une fratrie ou pour des raisons médicales, aucune demande n'a été formulée.

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

Décide de ne pas participer aux dépenses de fonctionnement des élèves domiciliés dans la commune et scolarisés à l'école Ste-Anne de Mégrit

**Les sujets ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'ils peuvent être examinés ou alors inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine séance.**

**A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de les étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.**

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-08* **Objet : PRESBYTERE APPARTEMENT DU RDC**  
**CHAUFFAGE**

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

- Que le mode de chauffage est électrique, que les radiateurs en place date de la rénovation du logement et ne correspondent plus aux besoins actuels.

Il précise qu'il a demandé un devis pour 3 radiateurs « fluides caloporteurs » à l'électricien qui intervient régulièrement sur la commune et fait part du devis qui s'élève à 1 491.60 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, du devis, en avoir débattu décide :

- D'acquiescer conformément au devis n° DC 000591 de M. DEBROISSE trois radiateurs pour un montant TTC de 1 491.60€
- D'inscrire cette dépense en investissement, opération « Acquisitions de Matériels » n° 187 compte 2158

D'autoriser M. le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-09* **Objet : ACQUISITIONS TERRAINS**

M. le maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par M. Cyril JUHEL et sa sœur qui possèdent des terrains section B n° 219 et B 802 qu'ils souhaitent vendre au lieu-dit « Le Houx », proches de ceux que la commune vient d'acheter.

Il rappelle quels sont les projets envisagés concernant l'aménagement du secteur.

Il propose d'acquiescer ces terrains ce qui permettra d'agrandir le site pour y créer un lieu convivial.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Donne son accord pour acquiescer les parcelles appartenant aux Consorts JUHEL
- Charge M. le Maire de négocier le prix d'achat des terrains sur la base de 4 000€.

**Réunion du 15 juin 2015**  
**2015/007**

- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents concernant ce dossier.

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-10* Objet : **SALLE POLYVALENTE**  
**LOCATION « Association des Randonneurs du Pays de Plélan »**

M. le Maire rappelle quels sont les différents tarifs de location pour la salle polyvalente. Il signale que l'Association des Randonneurs du Pays de Plélan a demandé une location pour le Samedi 19 septembre (assemblée générale suivie d'un repas).

L'association étant intercommunale, il propose d'appliquer le tarif location « Associations Communales » et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments :

- Décide d'appliquer le tarif « Association Communales.

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-11* Objet : **SALLE POLYVALENTE**  
**DEGRADATION MATERIEL**

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors de la réunion du 30 avril 2015.

Il précise qu'il a demandé un devis pour le remplacement de la chaise cassée, qui s'élève à 74.87€ HT soit 24.50€ la chaise, 0.37 d'éco-contribution et 50 € de port.

Vu les frais de port engendré pour l'acquisition d'une seule chaise, il propose de faire payer la chaise dès à présent ainsi que l'éco-contribution et de l'acheter plus tard, lorsqu'il y aura une commande groupée.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

Accepte la proposition émise par M. le Maire

Le montant demandé en remboursement sera donc de 30€ ( $24.50+0.37 \times 20\% = 29.84\text{€}$  arrondi à 30 €).

Donne pouvoir à M. Le Maire pour prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires pour mettre en œuvre cette décisions.

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-12* Objet : **SOCIETE de CHASSE**  
**DEMANDE DE LOCATION DE TERRES**

M. le Maire rappelle que la commune vient d'acquérir des parcelles au lieu-dit « Le Houx », cadastrées section B numéros 225\*226\*223\*227\*228\*230\*247\*249\*954\* 1133 et 1134.

Il signale qu'il a été contacté par M. Guy CADOL, Président de la Société de Chasse afin d'obtenir l'autorisation de pratiquer leur activité de chasse sur ces terrains.

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à cette demande.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir délibéré et débattu décide :

- De donner leur accord pour mettre à la disposition de la Sté de chasse les parcelles pouvant être utilisées pour l'activité de chasse.
- Qu'un bail sera signé entre la commune représentée par M. le Maire et la Société de chasse représentée par son Président.
- En cas d'aménagement du site, la commune pourra à tout moment résilier le bail.
- La société de chasse, sera civilement responsable de tous dommages causés aux tiers et à la commune au cours ou à l'occasion de l'exercice du droit de chasse par les membres de l'association, ses actionnaires, associés, sociétaires ou tout autre personne invitée à chasser ainsi que par leurs animaux.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Cours de Yoga**

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Diana GEST, professeur de yoga auprès de l'association SEMILLA de Dinan demande si la commune accepterait de mettre la salle polyvalente le lundi soir à la disposition de l'association pour y pratiquer des cours

**Réunion du 15 juin 2015**  
**2015/007**

Il signale qu'il a invité Mme GEST à venir présenter l'association, que cette dernière ne pouvait pas ce lundi mais est d'accord pour intervenir en début de conseil lors de la réunion du 15 juillet.

Le conseil prend note et recevra M me GEST

**Fontaine Résidence Les Granits**

M. le Maire propose de la remettre en fonction pendant la période estivale.

Le conseil émet un avis favorable dès que la fête de la musique sera passée.

**Nom pour l'école publique**

M. le Maire propose de donner un nom à l'école et suggère « Ecole Primaire Les Picotous ».

Le conseil émet un avis favorable pour dénommer l'école mais souhaite réfléchir, avoir d'autres idées, associer la population à cette réflexion.

**Aménagement de la Beauflais**

M. Le maire rappelle que plusieurs semaines, il a été mis en place, en partenariat avec le Conseil Général des Côtes d'Armor, deux dispositifs pour essayer de faire ralentir la circulation sur la route de la Beauflais (un radar pédagogique a également été mis en place pour une dizaine de jour).

Il précise qu'il est temps maintenant de dresser un premier bilan de ces dispositifs et de décider de la suite à donner.

Il propose de faire parvenir un questionnaire aux riverains concernés et de programmer une réunion pour dresser les conclusions et les orientations possibles et souhaitables sur ce tronçon de route.

Le conseil prend acte et émet un avis favorable concernant cette proposition.

**Lutte contre les pesticides**

M. le Maire propose d'organiser un après-midi rencontre le samedi 18 juillet 2015 dans le cadre d'une sensibilisation au danger des pesticides et à l'urgence d'un retour au jardinage nature.

Il donne la parole à M. Christian GICQUEL, chargé de la mise en place de cet évènement.

M. GICQUEL précise :

- que cette manifestation aura lieu dans le foyer rural.
- qu'une conférence sera animée par M. Emmanuel ROLLAND
- que la conférence commencera à 14 h avec projection d'un film suivi d'un échange sur le thème du petit jardin des écoliers.
- Qu'un goûter bio sera servi vers 16 h
- Que cet après-midi sera clôturé vers 17 h par une marche symbolique contre l'usage des pesticides et du round up.

**Prochaines réunions de Conseil**

Mercredi 15 Juillet et Vendredi 11 septembre.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.  
Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.  
Le Maire, Jérémy DAUPHIN

**Réunion du 15 juin 2015  
2015/007**

**ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES LA PRECEDENTES SEANCES**

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-01* Objet : SYNDICAT DE QUELARON RAPPORT ANNUEL 2014

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-02* Objet : TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE ANNEE 2015/2016

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-03* Objet : PLAN DE FORMATION 2016/2017

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-04* Objet : ACCESSIBILITE DES ERP et IOP \*MISE EN PLACE DE L'AD'AP

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-05* Objet : Enquête publique : Projet de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan de procéder à des opérations de restauration de cours d'eau sur le bassin versant de l'Arguenon

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-06* Objet: AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL\* JEUX POUR ENFANTS

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-07* Objet : FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES

**ECOLE Ste-ANNE de Mégrit**

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-08* Objet : PRESBYTERE APPARTEMENT DU RDC  
**CHAUFFAGE**

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-09* Objet : ACQUISITIONS TERRAINS

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-10* Objet : SALLE POLYVALENTE

**LOCATION « Association des Randonneurs du Pays de Plélan »**

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-11* Objet : SALLE POLYVALENTE

**DEGRADATION MATERIEL**

*Séance du 15 juin 2015 n° 2015-007-12* Objet : SOCIETE de CHASSE\*DEMANDE DE LOCATION DE TERRES

**QUESTIONS DIVERSES**

Cours de Yoga \* Fontaine Résidence Les Granits \* Nom pour l'école publique \* Lutte contre les pesticides

**SIGNATURES**

<b>Jean-Yves NEDELLEC</b> 1 <sup>er</sup> Adjoint	<b>Graziella WERNER</b> 2 <sup>ème</sup> Adjointe	<b>Christian GICQUEL</b> 3 <sup>ème</sup> Adjoint	<b>Anne JEHANNO</b>
<b>Marina DEROUILLAC</b>	<b>Jérôme THOMAS</b>	<b>Hélène DANIEL</b>	<b>Kerry SHEPPARD</b>
<b>Amand GAUSSEL</b>	<b>Yannick JAMEAULT</b>		